



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE CIPRES

QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

COTONOU, LES 26 ET 27 FEVRIER 2009

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a tenu sa 14^{ème} session ordinaire les 26 et 27 février 2009 à Cotonou (BENIN), sous la Présidence de Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre du Travail et de la Fonction Publique de la République du Bénin, Président en exercice du Conseil des Ministres de la CIPRES.

Au terme des travaux de cette session, le point des décisions prises par le Conseil est le suivant :

1°- Election du Président du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 7 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), le Conseil a élu à l'unanimité, **Monsieur Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique du Bénin, pour présider l'Institution au titre de l'exercice 2009.

2° Adoption du compte rendu de la treizième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 28 et 29 février 2008 à Lomé (Togo)

Après amendements, le compte rendu de la treizième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 28 et 29 février 2008 à Lomé (Togo) a été adopté.

3°- Adoption du compte rendu de la quatorzième session extraordinaire tenue le 5 juin 2008 à Genève (Suisse).

Après amendements, le compte rendu de la quatorzième session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue le 5 juin 2008 à Genève (Suisse) a été adopté.

4°- Examen et adoption des rapports annuels 2006 et 2007 du Secrétaire Permanent

Le Conseil adopte les rapports annuels 2006-2007 du Secrétaire Permanent et le félicite pour la qualité du document.

Il félicite les Organismes pour les efforts accomplis dans la production des informations statistiques, financières et comptables ayant permis l'élaboration dudit rapport.

Il a instruit le Secrétaire Permanent aux fins de produire à l'avenir, en plus des informations statistiques et financières détaillées habituelles, une version agrégée du rapport annuel destinée au grand public.

5°- Point sur la situation des contributions des Etats membres aux budgets de la Conférence

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Le Conseil salue ces efforts. Il félicite l'ensemble des Etats membres et les exhorte à poursuivre dans cette voie.

Il invite chaque Ministre de tutelle à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le règlement à bonne date des contributions par leur(s) organisme(s) de prévoyance sociale.

Le Conseil félicite tout particulièrement la République Togolaise pour les facilités et les soutiens multiformes qu'elle apporte au Secrétariat Permanent dans le cadre de son fonctionnement.

6°- Examen des documents relatifs à la politique de formation de la CIPRES

Le Conseil des Ministres a examiné les documents relatifs à la politique de formation de la CIPRES.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, il a apprécié la qualité technique des documents produits.

Se fondant sur le fait que le système de formation en réseau a été adopté par le Conseil depuis 2004, il a instruit la Commission et le Secrétariat Permanent à poursuivre le processus de sa mise en œuvre.

En conséquence, il a décidé du maintien de la formation des Inspecteurs prévue au budget 2009.

Il instruit le Secrétaire Permanent aux fins de lui soumettre l'évaluation de l'incidence financière de sa mise en œuvre à l'occasion de sa prochaine session extraordinaire prévue en juin 2009 à Genève (Suisse).

7°- Examen et adoption des termes de référence de l'audit institutionnel de la CIPRES

Afin de permettre aux membres du Conseil d'approfondir l'étude du dossier d'une part, et au nouveau Secrétaire Permanent de se l'approprier d'autre part, le Conseil décide de reporter l'examen de cette question à sa session extraordinaire de Genève (Suisse) en juin 2009.

Le Secrétaire Permanent est instruit pour rechercher dans les meilleurs délais, des financements extérieurs pour en assurer la réalisation.

8°- Examen et adoption du plan d'action et du projet de budget de l'exercice 2009

Le Conseil a examiné les différents scénarii de budget proposés par le Comité d'Experts. Il a retenu le scénario n°1 qui a le mérite de préserver l'accomplissement des activités principales de l'Inspection.

En conséquence, il a adopté le plan d'actions et le budget de la Conférence au titre de l'exercice 2009 arrêté en recettes et en dépenses

à la somme de : Huit cent soixante et un millions huit cent dix mille (861 810 000) francs CFA.

9°- Rapport de fin de mandats du Secrétaire Permanent

Le Conseil prend acte du rapport de fin de mandats du Secrétaire Permanent. Il a décidé que ledit rapport soit mis à la disposition du Président de la Commission, du Secrétaire Permanent entrant et des auditeurs pour exploitation.

Le Conseil décerne un témoignage officiel de satisfaction au Secrétaire Permanent sortant, pour son professionnalisme, sa compétence technique et pour la qualité du travail remarquable accompli durant ses deux mandats.

10°- Fin de mandats du Secrétaire Permanent

Ayant pris connaissance du rapport du Président de la Commission de Surveillance, le Conseil a retenu la candidature de l'Inspecteur Innocent MAKOUMBOU et le nomme Secrétaire Permanent de la CIPRES pour un mandat de cinq (05) ans, conformément aux dispositions des textes en vigueur, en remplacement de Monsieur Seyni GARANKE dont le dernier mandat arrive à terme en avril 2009.

Le Conseil donne mandat au Président en exercice pour prendre les dispositions nécessaires en vue d'assurer la passation de service à bonne date, entre les Secrétaires Permanents sortant et entrant.

11°- 5^{ème} concours de recrutement d'Inspecteurs

Dans le souci de préserver l'autonomie de la Conférence sur cette question, le 5^{ème} concours de recrutement d'Inspecteurs sera organisé par ses propres organes. Le déroulement de ce concours devra se faire dans la rigueur, en toute transparence, dans toute la mesure du possible au moindre coût, et conformément aux textes en la matière.

12°- Résultats de l'étude sur les charges de la Conférence

Le Conseil a décidé de reporter l'examen de ce point à sa prochaine session extraordinaire prévue à Genève en juin 2009.

Par ailleurs, le Conseil instruit le Secrétaire Permanent d'approfondir cette étude en vue d'enrichir le document actuel en lui soumettant différents scénarii de réduction de charges.

13°- Adhésion de la République Démocratique du Congo à la Conférence

Le Conseil a examiné la demande d'adhésion de la République Démocratique du Congo à la Conférence.

Il a décidé à l'unanimité d'admettre la République Démocratique du Congo au sein des Etats membres de la Conférence.

Le Conseil donne mandat au Président en exercice de procéder à la formalisation de cette adhésion.

Il adresse ses félicitations à la République du Congo qui a initié ces démarches, pour cet heureux aboutissement.

Le Conseil encourage tous les Etats membres à s'investir dans la sensibilisation des pays non membres aux fins de l'élargissement des bases de la Conférence.

14°- Point sur les ratifications du Traité et de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale

Le Conseil a été informé des actions entreprises par les Etats membres en vue d'accélérer la procédure de ratification de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale.

Le Conseil adresse ses félicitations au Burkina Faso, à la République Centrafricaine, à la République du Mali et à la République du Niger pour les diligences déployées, et qui ont permis la ratification de ladite Convention.

Il exhorte les autres Etats membres à leur emboîter le pas pour une meilleure couverture sociale des travailleurs migrants dans la zone.

15°- Choix du pays devant abriter la 15^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres

Le Conseil se réjouit de l'acceptation par le Burkina Faso d'abriter sa quinzième session ordinaire en 2010. Il adresse ses remerciements aux Autorités de ce pays.

Au terme de ses travaux, le Conseil adresse une motion spéciale de remerciement et de félicitation, à Son Excellence, Dr Boni YAYI, Président de la République du Bénin, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, pour avoir accepté que son Pays abrite cette quatorzième session ordinaire, et pour toutes les facilités mises à sa disposition pour un bon déroulement de ses travaux.

Les Membres du Conseil adressent également leurs remerciements au Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, à Monsieur le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ainsi qu'au Peuple Béninois, pour la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour toutes les attentions dont ils ont fait l'objet durant leur séjour.

Fait à Cotonou, le 27 février 2009

LE CONSEIL DES MINISTRES